

DROIT DE REPONSE

« La ligue des droits de l'Homme a été interpellée à plusieurs reprises après l'article du journaliste Enrico Porsia dans le journal le Monde 2 du 20 février 2010 et se sent obligée de répondre aux questions qui lui sont posées.

Cet article aurait pu s'intituler « seul contre tous ». Seul contre la mafia, les bétonneurs et les spéculateurs, contre la ligue des droits de l'Homme. Contre la Corse dans son ensemble une fois de plus assimilée à l'omerta, ce mot qui éblouit plus qu'il n'éclaire.

M. Porsia a donc livré seul un combat pour la sauvegarde du littoral corse et gagné de la même manière car conclut-il « Le scandale dénoncé dans mon enquête a eu pour conséquence le retrait du projet de Padduc ». Ignorée donc l'intense campagne menée pendant un an par plusieurs dizaines d'organisations dans un front uni contre ce Padduc. Oubliée l'opposition du président de l'Université de Corse. Méprisés les avis négatifs du Conseil économique, social et culturel de Corse. Nous ne détaillerons pas davantage les limites de cette analyse en solitaire. Nous voulons répondre plus précisément à la mise en cause de la LDH dans cet article.

Il existe incontestablement une affaire Porsia qui s'est développée en trois phases :

- premièrement lorsque ce journaliste a enquêté sur le projet de déclassement de certains terrains inconstructibles proches du littoral et appartenant affirmait-il à certains élus importants de l'Assemblée de Corse,

- deuxièmement lorsque le directeur du journal Corsica mensuel, Joseph Guy Poletti, venait indirectement au secours des élus cités, en traitant son confrère de délateur sur les ondes de la radio de service public RCFM,

- troisièmement lorsque la voiture de M. Porsia était visée par un attentat à l'explosif non revendiqué.

M. Porsia, légitimement ému à la suite de l'accusation de délation a, d'une part, porté l'affaire devant les tribunaux, tribunaux qui ont condamné M. Poletti en appel pour les accusations infondées et diffamatoires portées par lui. D'autre part, en publiant cet article dans le Monde 2.

Emporté par l'émotion, M. Porsia adresse à son tour des accusations injustes en affirmant que la LDH comme d'autres seraient restés silencieux ou indifférents. Membre actif du front uni contre ce Padduc, la LDH a signé avec toutes les associations qui en font partie, un communiqué de protestation contre l'accusation de délation adressée à M. Porsia. La LDH par ailleurs est intervenue auprès du président du groupe UMP de l'Assemblée de Corse pour lui faire remarquer qu'il n'est pas digne ni opportun qu'une telle institution diligente un débat en forme de procès en direction d'un journaliste comme ce groupe envisageait de le faire.

Enfin la LDH qui condamne bien évidemment tous les attentats en Corse a pris acte de l'attentat dont était victime M. Porsia et du lien que ce dernier faisait entre l'attentat et l'affaire du Padduc (par exemple dans le Monde.fr du 27-08-09).

Cet attentat n'ayant pas été revendiqué, un communiqué officiel de la LDH faisant le lien avec l'affaire était pour l'heure inconcevable. Si effectivement cet attentat s'avérait lié à l'enquête conduite par M. Porsia, cela voudrait dire que des milieux amis, ou des milieux proches des élus concernés, seraient responsables de cet acte. Avant de porter ou même suggérer une accusation d'une telle gravité, la LDH attendait les résultats éventuels de l'enquête. Elle reste vigilante quant aux suites de cette enquête et elle regrette aujourd'hui que M. Porsia emporté par la colère mette en cause des gens et des organismes qui l'ont soutenu.

Il n'en reste pas moins que cette affaire, les accusations portées contre Enrico Porsia par l'un de ses confrères, et les soupçons de liens entre cette affaire et l'attentat qui a visé M. Porsia, sont révélateurs en Corse d'un climat nauséabond et indigne. »

Ajaccio, le 04 mars 2010